

ASSEMBLÉE NATIONALE5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 156

présenté par
M. Birraux, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 9

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« dite « d'accompagnement » additionnelle »,

les mots :

« additionnelle dite « d'accompagnement » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.